

Les propositions adnominales et la notion de relativisation

Denis Creissels

Université Lumière (Lyon 2)

denis.creissels@univ-lyon2.fr

<http://deniscreissels.fr>

Résumé. Cet article discute quelques questions fondamentales dans la perspective de la définition d'un cadre théorique susceptible de rendre compte de la diversité qui existe à travers les langues dans le domaine des constructions dans lesquelles un nom est d'une manière ou d'une autre modifié par une expression dont la structure interne est de type phrastique. Il aborde notamment la question de délimiter, à l'intérieur de ce domaine, ce qui relève ou non de la notion de relativisation. La discussion s'organise à partir d'un examen critique, d'une part de la description des subordonnées relatives dans la Grande Grammaire du Français, et d'autre part de l'approche de la typologie des propositions adnominales (noun modifying clauses) développée par Matsumoto et Comrie.

Abstract. This article discusses some basic questions concerning the definition of a theoretical framework for a cross-linguistic study of the variation in the constructions in which a head noun forms a phrase with a modifying clause. In particular, it discusses the question of distinguishing the constructions of this type that can be analyzed as instances of relativization from those for which this is not the case. The starting point of the discussion is a critical review on the one hand of the description of relative clauses in the Grande Grammaire du Français, and on the other hand of the typology of adnominal clauses (or noun modifying clauses) developed by Matsumoto and Comrie.

Mots-clés. Relativisation, proposition adnominale, proposition relative, rôle relativisé, anaphore zéro.

Keywords. Relativization, noun modifying clause, relative clause, relativized role, null anaphora.

1. Introduction

On peut considérer maintenant comme établi que la définition traditionnelle de la relativisation qui lie ce mécanisme à l'utilisation de mots relatifs doit être revue pour rendre compte de manière adéquate de propositions adnominales du français standard dont le statut de subordonnées relatives est unanimement admis, mais qui sont introduites par un mot qui est en fait un simple marqueur de subordination plutôt qu'un véritable mot relatif. Par ailleurs, comme l'ont bien montré les différents auteurs qui ont abordé cette question (cf. notamment Gadet (1992, 1997)), les données du français parlé fournissent des illustrations abondantes d'autres types de propositions adnominales plus ou moins stigmatisés par la norme du français qui ont en commun de mettre en défaut la définition traditionnelle de la relativisation, et dont il est légitime de se demander jusqu'à quel point il convient de les analyser en termes de relativisation.

Les questions que doivent se poser les linguistes qui s'intéressent à la relativisation en français, notamment en tenant compte des données des corpus de langue parlée, rejoignent ainsi très largement celles qui se posent aux typologues ayant pour objectif de rendre compte de la diversité qui existe à travers les langues dans le domaine des constructions formées par une

proposition subordonnée qui exprime ou évoque une propriété et un nom dont le référent est caractérisé par la propriété en question.

Sans prétendre apporter des réponses définitives, cet article a pour objectif de clarifier un certain nombre de questions, à partir essentiellement d'un examen critique, d'une part du chapitre sur les subordonnées relatives de la Grande Grammaire du français (Godard 2021b), et d'autre part de l'approche de la typologie des propositions adnominales (noun-modifying clauses) développée par Yoshiko Matsumoto et Bernard Comrie et exposée notamment dans Matsumoto & al (2017).

2. Propositions relatives et propositions adnominales

Il convient tout d'abord de rappeler que les notions de proposition adnominale et de proposition relative ne sont pas équivalentes : les décisions de détail sur ce point sont évidemment tributaires de la façon précise dont est formulée la définition de la relativisation, mais il est généralement admis qu'une proposition relative n'est pas forcément adnominale, et inversement qu'une proposition adnominale ne relève pas nécessairement de la relativisation.

Sur le premier point, en grammaire française, on reconnaît l'existence de relatives dites extraposées, qui sont extérieures au groupe nominal projeté par le nom auquel elles se rapportent et figurent en fin de phrase, comme dans *Trois personnes t'ont demandé [que je voyais pour la première fois]*.

Sur le deuxième point, en grammaire française, la proposition adnominale *qu'un orage éclate* dans *[La probabilité [qu'un orage éclate]] est faible*, souvent désignée comme complétive de nom, est couramment analysée comme ne relevant pas de la relativisation.

La définition du terme de proposition adnominale va pratiquement de soi : il s'agit de propositions subordonnées qui expriment une propriété du référent d'un nom et font partie du groupe nominal projeté par le nom en question. En outre, l'application de cette définition est peu problématique, et ne nécessite guère de commentaire. Par contre il est évident qu'il n'en va pas de même pour le terme de proposition relative.

Elaborer une notion générale de proposition relative implique de dégager ce qu'ont en commun les propositions relatives telles qu'elles ont été décrites dans un certain nombre de langues sans référence à une définition digne de ce nom, et de proposer à partir de là une définition faisant le plus possible abstraction de tout ce qui pourrait rendre la notion de relativisation inapplicable à une proportion plus ou moins importante des langues du monde. Par exemple, les définitions traditionnelles qui lient la relativisation à la présence d'un mot relatif sont de peu d'intérêt dans une perspective typologique, car de nombreuses langues n'ont rien qui ressemble de près ou de loin à un mot relatif, et même dans les langues dont la grammaire traditionnelle lie la relativisation à la présence d'un mot relatif, comme le français ou l'anglais, il est maintenant admis que ces deux notions doivent être dissociées pour rendre compte de propositions relatives introduites par un mot qui n'a pas de fonction anaphorique et doit plutôt être analysé comme un simple marqueur de subordination (cf. parmi beaucoup d'autres Creissels (2006 : 225-235), Godard (2021b : 1467-1537)).

En ce qui concerne le français, on peut maintenant tenir pour acquis qu'en français actuel, le *que* introduisant une relative, comme dans *l'homme [que j'ai vu]*, n'est pas un pronom relatif,

mais un subordonnant, et que *qui* dans *l'homme [qui est parti]* est une variante du même subordonnant, qu'il convient de distinguer du *qui* pronom relatif que l'on a dans *la fille [avec qui je parle]*. L'auteur de cet article souscrit en outre à l'analyse défendue par Danièle Godard selon laquelle en français actuel, *dont* n'est pas un mot relatif, mais un subordonnant.

Pour une approche généraliste de la notion de relativisation, la définition proposée par Andrews (2007: 206) est souvent citée dans les travaux récents sur la typologie de la relativisation, et elle constitue incontestablement un point de départ utile. Selon cette définition :

“A relative clause (RC) is a subordinate clause which delimits the reference of an NP by specifying the role of the referent of that NP in the situation described by the RC.”

Cette définition ne limite pas la notion de relativisation à des propositions adnominales, et il existe effectivement, mais de manière très variable selon les langues, des propositions communément considérées comme relatives et qui répondent sans problème à la définition citée ci-dessus, mais qui ne sont pas adnominales :

- relatives ADJOINTES A GAUCHE, comme en (1), où la proposition entre crochets précise la référence du démonstratif inclus dans la deuxième proposition, qui constitue la proposition matrice,
- relatives ADJOINTES A DROITE, comme en (2), où la proposition entre crochets, qui figure en fin de phrase, précise la référence du nom ‘livre’ figurant quant à lui à gauche du verbe de la proposition matrice,
- relatives ‘LIBRES’, qui constituent par elles-mêmes un terme nominal dont la référence est délimitée par la propriété qu’elles expriment, comme en (3),
- relatives ‘INTERNES’, qui constituent un terme nominal dont la tête sémantique est un nom inclus dans la relative, modifié par la propriété obtenue en faisant abstraction du nom en question, comme en (4), où le terme entre crochets peut représenter, ou bien une entité appartenant à la fois à l’ensemble des *x* tels que ‘*x* est un garçon’ et ‘*x* a vu la fille’, ou bien à l’ensemble des *x* tels que ‘*x* est une fille’ et ‘le garçon a vu *x*’,

(1) mandinka (mandé)

[Kèê mĩŋ nãa-tá bĩ], í máŋ wõo lôŋ.
homme.D lequel venir-ACP aujourd’hui 1SG ACP.NEG DEM connaît
‘Je ne connais pas l’homme qui est venu aujourd’hui.’
lit. ‘Lequel homme est venu aujourd’hui, je ne connais pas celui-là.’

(2) hongrois (ouralien)

Azt a könyvet olvasom, [amelyet most vettem].
DEM.ACC D livre.ACC lire.Is:1SG.Io:3.D lequel.ACC maintenant acheter.Is:1SG.Io:3.D
‘Je lis le livre que je viens d’acheter.’
lit. ‘Ce livre je lis, lequel je viens d’acheter.’

(3) anglais

The dog ate [what the cat left in its bowl].
le chien a.mangé ce.que le chat a.laissé dans son bol
'Le chien a mangé ce que le chat a laissé dans son bol.'

(4) navajo (athabascan ; Platero 1974)

[Ashkii at'ééd yiyiltsq-néę] yálti'.
garçon fille Io:3SG.IPF.Is:3SG.voir-REL.PAS IPF.Is:3SG.parler
'Le garçon qui a vu la fille est en train de parler.' ou 'La fille que le garçon
a vue est en train de parler.' (ambigu)

Compte tenu de l'objectif de cet article, qui est de discuter de la relation entre les propositions adnominales et la notion de relativisation, il est inutile d'en dire plus sur les types propositions qui répondent à la définition de la relativisation proposée ci-dessus comme point de départ de la discussion mais ne forment pas un constituant avec une tête nominale. D'ailleurs, le problème discuté dans la suite de cet article, à savoir la reconnaissance d'un mécanisme de relativisation en l'absence de matériau morphologique concrétisant le terme relativisé, concerne exclusivement les relatives adnominales. En effet, à la différence des relatives adnominales, il semble bien que les relatives relevant des autres types incluent toujours de manière explicite un élément qui concrétise le terme relativisé, que ce soit sous forme de proforme ou de groupe nominal à tête lexicale.

3. L'identification d'un terme relativisé dans les propositions adnominales

La question fondamentale débattue dans le reste de cet article est de savoir dans quelle mesure les propositions adnominales peuvent être considérées comme relevant de la relativisation. Le problème se ramène en fait à la possibilité d'identifier un terme relativisé dans les propositions adnominales dont on envisage une analyse en termes de relativisation.

3.1. La notion de terme relativisé

Comme le précise Andrews (2007 : 206) après avoir formulé la définition générale de la relativisation citée ci-dessus, pour pouvoir décrire un rôle occupé par le référent du nom tête dans la situation évoquée par la proposition relative, celle-ci doit comporter une fonction grammaticale associée à ce rôle.¹ Dans ce qui suit, cette fonction grammaticale, qui constitue en quelque sorte le pivot du mécanisme de relativisation, sera désignée comme le TERME RELATIVISÉ.

¹ "In order to describe a situational role for the referent of NP_{mat}, S_{rel} needs to have a grammatical function associated with that role, which we can call the NP_{rel} function."

3.2. Proformes en fonction de terme relativisé

En ce qui concerne la reconnaissance d'un terme relativisé justifiant d'analyser une proposition adnominale comme relevant de la relativisation, les seuls cas absolument évidents et indiscutables sont ceux où la proposition adnominale comporte une proforme ayant pour antécédent le nom tête, et où la propriété par laquelle la relative caractérise le nom tête peut être formulée comme une phrase indépendante en substituant à cette proforme le nom tête ou une expression contenant le nom tête. Cette proforme peut être une proforme ordinaire, c'est-à-dire une proforme également apte à figurer dans une phrase indépendante pour représenter un référent à retrouver dans le contexte discursif ou énonciatif, ou un mot relatif spécial

La première situation peut être illustrée en français par *une difficulté [dont il est clair qu'il faut la surmonter]* (Godard 2021 : 1471), à comparer à la phrase indépendante (*Cette difficulté, il est clair qu'il faut la surmonter.*)

La deuxième situation peut être illustrée par *les difficultés [contre lesquelles nous luttons]*, où *contre lesquelles* doit s'analyser comme un groupe prépositionnel qui, en dépit de sa position non canonique, occupe dans la construction de la relative la même fonction que *contre elles* dans une phrase indépendante comme (*Ces difficultés, nous luttons contre elles.*)

Dans de tels cas, il ne fait aucun doute que le rôle du référent du nom tête dans la situation décrite par la proposition relative s'identifie au rôle sémantique qui découle de la fonction syntaxique de la proforme en question à l'intérieur de la relative. Par contre, à partir du moment où aucune proforme ayant pour antécédent le nom tête ne peut être identifiée dans la proposition adnominale, l'analyse en termes de relativisation ne va pas de soi et demande à être justifiée.

3.3. Relatives adnominales sans terme relativisé exprimé

Parmi les auteurs qui s'en tiennent à une définition stricte de la notion de mot relatif et qui analysent comme simples marqueurs de subordination une partie des mots traditionnellement désignés comme pronoms ou adverbes relatifs, aucun à ma connaissance n'a proposé de ne reconnaître comme relatives que les propositions adnominales qui comportent une proforme ayant le nom tête comme antécédent (que cette proforme occupe la position canonique du terme relativisé ou qu'elle soit extraite pour se placer à la périphérie gauche de la proposition relative). Autrement dit, la possibilité d'analyser comme relatives des propositions adnominales dans lesquelles aucun matériau morphologique ne concrétise le terme relativisé fait l'objet d'un consensus. Mais là où il y a un problème, c'est au sujet des critères en vertu desquels il est possible de justifier la reconnaissance d'un terme relativisé non exprimé. Cette question est rarement discutée, et lorsqu'elle l'est, c'est surtout pour justifier au cas pas cas l'analyse comme relatives de propositions traitées traditionnellement comme telles, sans vraiment poser la question de possibles généralisations.

Les choses sont relativement simples lorsque la relative comporte une position vide dans laquelle la présence d'un élément est attendue en fonction des propriétés de valence des éléments présents, et dans laquelle il suffit d'insérer le nom tête éventuellement pourvu d'un déterminant et/ou d'un élément de relation pour obtenir une phrase assertive formulant explicitement la propriété que la relative attribue au nom tête, comme dans les exemples (5) à (9). Il est vrai qu'en français, les seuls exemples parfaitement standard sont ceux où la position argumentale vide à

laquelle s'identifie le nom tête est la position d'objet du verbe, comme en (5), mais des constructions telles que celles illustrées dans les exemples (6) à (9) sont attestées de manière variable dans divers registres informels du français parlé.

(5) français

a. *l'homme [que j'ai vu Ø] /*

b. *J'ai vu **cet homme**.*

(6) français

a. *les documents [qu'on a besoin Ø pour la demande de passeport]*

b. *On a besoin **de ces documents** pour la demande de passeport.*

(7) français

a. *ma petite maison [que je tenais tant Ø]*

b. *Je tenais tant **à cette maison**.*

(8) français

a. *la fille [qu'il sort avec Ø]*

b. *Il sort avec **cette fille**.*

Dans la mesure où la position vide qui se prête à une telle manipulation correspond à une valence non saturée d'un des éléments de la proposition adnominale (ce qui est indiscutablement le cas dans les exemples (5) à (8)), il n'y a pas de difficulté à soutenir qu'on a bien là des relatives avec un zéro anaphorique fonctionnellement équivalent aux proformes qui concrétisent la position relativisée dans les cas absolument indiscutables de relativisation.

Là où par contre les choses se compliquent, c'est lorsque pour obtenir une phrase assertive formulant la propriété que la relative attribue à sa tête, il faut insérer une expression incluant le nom tête dans une position qui ne correspond pas à une valence non saturée de l'un des éléments présents, comme dans les exemples français du type illustré en (9) et (10).

(9) français

a. *le jour [qu'il est venu nous voir Ø]*

b. *Il est venu nous voir **ce jour-là**.*

(10) français

- a. *un feu [qu'il a fallu appeler les pompiers Ø]*
- b. *Il a fallu appeler les pompiers **pour (éteindre) ce feu.***

A propos de l'exemple (10), propre à certaines variétés de français informel et fortement stigmatisé par la norme, Godard (2021 : 1534) parle de constructions qui ressemblent à divers égards aux relatives sans être vraiment des relatives, car « elles ne comportent pas d'élément anaphorique. » Dans le cadre théorique auquel se réfère cette auteure, le point crucial est que la reconnaissance d'un zéro anaphorique implique que l'expression qu'il faut ajouter à la relative pour obtenir une phrase assertive formulant la propriété qu'elle attribue à sa tête n'est pas un ajout mais un complément, en prenant 'complément' et 'ajout' au sens qui est donné à ces termes dans la Grande Grammaire du Français (Abeillé & Godard 2021 : XXXIX-XL). On note par contre une certaine réticence à refuser le statut de relative à (9a), bien que le problème d'analyse soit fondamentalement le même. Le fait que (9a) ne soit pas stigmatisé par la norme du français standard de façon aussi catégorique que (10a) y est peut-être pour quelque chose.

Il est aussi à noter que, si on accepte l'idée que *dont* n'est pas un pronom relatif mais un simple subordonnant, une application systématique de ce principe devrait normalement aboutir à contester aussi le statut de relative pour certaines propositions adnominales du français qui sont parfaitement standard et auxquelles personne à ma connaissance n'a jamais contesté le statut de relatives. C'est par exemple le cas en (11a), où l'expression qu'il faut rétablir pour obtenir une phrase assertive formulant la propriété que la relative attribue à sa tête est clairement un ajout plutôt qu'un complément.

(11) français

- a. *la façon [dont il me parle Ø]*
- b. *Il me parle **de cette façon.***

Par ailleurs, un problème évident pour transposer dans un cadre typologique les décisions prises à ce sujet dans la Grande Grammaire du Français tient à ce que la notion de complément sur laquelle elles reposent est plus large que la notion d'argument couramment utilisée en syntaxe générale. Par exemple, Godard (2021) analyse comme relatives les propositions adnominales en *dont* dans lesquelles l'élément anaphorique est une position vide de complément de nom, comme en (12a).

(12) français

- a. *l'enfant [dont j'ai réparé le vélo Ø]*
- b. *J'ai réparé le vélo **de l'enfant.***

Dans le cadre théorique de la Grande Grammaire du Français, à partir du moment où *dont* est analysé comme un subordonnant, la décision d'analyser (12a) en termes de relativisation est conditionnée par la décision de considérer que dans *le vélo de l'enfant*, *de l'enfant* est un complément plutôt qu'un ajout. Or il s'agit là d'une décision qui est loin d'aller de soi, notamment du fait que *de l'enfant* ne saurait être analysé comme saturant une valence de *vélo* (Godard 2021a : 443). La décision d'analyser *de l'enfant* comme complément de *vélo*, qui dans ce cadre théorique est la condition nécessaire pour analyser *l'enfant dont j'ai réparé le vélo* comme relevant de la relativisation, repose sur un ensemble de tests dont l'intérêt pour une description du français est incontestable, mais qui ne correspondent pas de façon simple à une notion de syntaxe générale (comme par exemple la notion d'argument) qui pourrait fonder sur des principes généraux une distinction entre deux types de propositions adnominales généralisant la distinction que propose Godard (2021b) sur la base de la notion de complément telle que définie dans la Grande Grammaire du Français.

Dans cette perspective, il est intéressant d'observer qu'en anglais, la question des relatives sans terme relativisé exprimé se pose en des termes assez différents du français, compte tenu du fait qu'à la différence du français, l'anglais a de larges possibilités de construire des propositions adnominales sans l'intervention d'aucun élément introducteur, y compris dans des cas où la formulation de la propriété attribuée au nom tête comme phrase indépendante demande de rétablir une expression qui constitue incontestablement un ajout facultatif, comme dans les exemples (13) à (15) :

(13) anglais

- a. *the way [the question was asked \emptyset]*
- b. *The question was asked **in that way**.*

(14) anglais

- a. *the day [we went to Paris \emptyset]*
- b. *We went to Paris **on that day**.*

(15) anglais

- a. *the reason [I went there \emptyset]*
- b. *I went there **for that reason**.*

En linguistique anglaise, de telles constructions sont couramment analysées comme des cas de relativisation sans mot relatif, dont on se contente généralement de dire qu'il s'agit de variantes réduites de *the way (in which) the question was asked*, *the day (when) I went to Paris* et *the reason (why) I went there* respectivement, sans vraiment poser la question des conséquences de l'absence du mot relatif pour l'analyse de la construction. Or selon le critère auquel se réfère

Godard pour refuser de parler de relativisation à propos de l'exemple (10a), les constructions illustrées en (13a), (14a) et (15a) ne sauraient être analysées comme relevant de la relativisation, puisqu'aucun élément anaphorique explicite ne peut être identifié, et l'expression qu'il faut rétablir pour obtenir une phrase assertive formulant la propriété que la proposition adnominale attribue à sa tête est un ajout.

La conclusion qui s'impose à ce stade est qu'à partir du moment où une proposition adnominale ne comporte pas un élément anaphorique concret ayant pour antécédent le nom tête (que cet élément anaphorique soit un mot relatif ou une proforme ordinaire, et qu'il figure ou non en position canonique), la décision d'analyser ou non cette proposition comme une relative est une question qui n'a pas de solution évidente en dehors des cas illustrés par les exemples (5) à (8). En outre, ces cas sont les seuls largement discutés dans la littérature, et il est permis de soupçonner que cette situation tient au fait que généralement, dans les langues les plus familières aux linguistes, les constructions problématiques, ou bien relèvent d'un usage jugé non standard, comme en (10), ou bien peuvent être analysées comme résultant de l'effacement facultatif d'un mot relatif, comme dans les exemples (13) à (15).

3.4. La notion de proposition adnominale à rôle implicite

La question qui est au centre de cet article est donc de savoir comment situer par rapport à la notion de relativisation telle que définie à la section 2 les propositions adnominales qui caractérisent le référent de leur tête par son rôle dans une situation qu'elles évoquent tout en n'incluant aucune référence explicite à ce rôle sous forme d'un élément anaphorique concret ayant pour antécédent le nom tête.

Pour éviter toute confusion dans la discussion, il est crucial de disposer d'un terme permettant de désigner de telles propositions sans préjuger de la façon dont elles seront finalement analysées. C'est pour cela que dans ce qui suit, elles seront simplement désignées comme PROPOSITIONS ADNOMINALES A RÔLE IMPLICITE.

Par exemple, (16a) et (16b) ne diffèrent pas en ce qui concerne la relation sémantique entre le nom-tête et la proposition adnominale : dans les deux cas, on comprend que le feu est caractérisé comme ayant nécessité l'intervention des pompiers. La différence est qu'en (16a), *pour lequel* encode explicitement le rôle du référent nom-tête *feu* dans l'événement décrit comme *il a fallu appeler les pompiers*, alors que ce rôle reste entièrement implicite en (16b), où *que* est un pur marqueur de subordination qu'il ne serait pas justifié d'analyser comme pronom relatif.

(16) français (standard (a), non standard (b))

a. *un feu [pour lequel il a fallu appeler les pompiers]*

b. *un feu [qu'il a fallu appeler les pompiers]*

La question est donc de savoir s'il est préférable de délimiter la notion de relativisation de façon suffisamment large pour voir dans ces deux constructions deux stratégies possibles de relativisation, ou s'il vaut mieux la restreindre d'une façon qui exclut (16b) de la notion de relativisation.

En français, il est difficile de discuter l'analyse de constructions telles que celle illustrée en (16b) en faisant abstraction du fait que leur acceptabilité varie selon les registres, et que la grammaire traditionnelle ne les reconnaît que de manière très limitée. Avant de poursuivre, il importe donc de souligner qu'il existe de nombreuses langues où les propositions adnominales à rôle implicite du type illustré par l'exemple (16b) sont très productives quel que soit le registre considéré, et où leur usage ne constitue en aucun cas un marqueur sociolinguistique.

4. La typologie des propositions adnominales selon Matsumoto & al (2017)

4.1. Propositions adnominales argumentales, adjonctives et étendues

En linguistique générale, la question de la typologie des propositions adnominales a été essentiellement discutée à partir de données du japonais, langue où les propositions adnominales à rôle implicite sont particulièrement productives, et se prêtent tous registres confondus à l'expression d'une variété de relations qui n'est dépassée par aucune des langues dans lesquelles ont été observées des constructions semblables.

Matsumoto & al (2017) proposent trois catégories fonctionnelles de propositions adnominales (noun-modifying clause constructions, en abrégé NMCC). Ce classement fonctionnel ne préjuge en rien de la répartition des propositions adnominales en types formels dans les langues particulières :

- (a) propositions adnominales ARGUMENTALES (argument NMCC), dont la propriété caractéristique est que « le nom-tête est coréférent avec un argument de la proposition adnominale » ;
- (b) propositions adnominales ADJONCTIVES (adjunct NMCC), dont la propriété caractéristique est que « le nom tête est coréférent avec un adjoind de la proposition adnominale » ;
- (c) propositions adnominales ÉTENDUES (extended NMCC), qui impliquent « un autre type de relation entre le nom tête et la proposition adnominale ».

Les deux premières catégories sont illustrées en (17) par des exemples japonais, langue dont la particularité est d'avoir une même construction de propositions adnominales à rôle implicite disponible pour la totalité de ces types fonctionnels, qui en outre ne met en jeu ni subordonnant, ni formes verbales spéciales (à ceci près que le marquage du niveau de politesse qui caractérise les formes dites conclusives n'est pas possible dans les propositions adnominales, où seules les formes neutres sont possibles).

(17) japonais (Matsumoto & al 2017)

- a. [*hon o katta*] *gakusei*
livre ACC acheter.PAS étudiant
'l'étudiant qui a acheté un livre'
(proposition adnominale argumentale)
- b. [*gakusei ga katta*] *hon*
étudiant SUJ acheter.PAS livre
'le livre que l'étudiant a acheté'
(proposition adnominale argumentale)
- c. [*gakusei ga hon o katta*] *mise*
étudiant SUJ livre ACC acheter.PAS boutique
'la boutique où l'étudiant a acheté un livre'
(proposition adnominale adjonctive)

Compte tenu du fait que sujets et objets nuls se prêtent en japonais à une interprétation anaphorique, les propositions subordonnées entre crochets dans l'exemple (17) pourraient aussi être utilisées comme phrases assertives indépendantes signifiant respectivement 'j'ai / tu as / il/elle a etc. acheté un livre', 'l'étudiant l'a / les a acheté(s)' et 'l'étudiant a acheté un livre'.

Le fait que les propositions adnominales 'argumentales' et 'adjonctives' soient également définies par Matsumoto & al en termes de coréférence entre le nom tête et un terme non exprimé de la proposition adnominale (argument ou adjectif) montre que les auteurs les considèrent également comme des cas de relativisation, sans s'arrêter au fait que par exemple en (15c), qui illustre la notion de proposition adnominale adjonctive, le rôle non exprimé auquel est identifié le nom tête est le rôle de circonstanciel de lieu.

Matsumoto & al (2017) proposent ensuite de reconnaître trois variétés de propositions adnominales 'étendues', c'est-à-dire de propositions qui, selon ces auteurs, ne peuvent pas s'analyser en termes de coréférence entre le nom tête et un terme manquant de la proposition adnominale. Ces trois variétés de propositions adnominales 'étendues' sont illustrées en (18) :

- (c1) propositions adnominales étendues CADRATIVES (frame NMCC), dans lesquelles « le nom-tête instancie un élément du cadre de la proposition non couvert par les propositions argumentales ou adjonctives » (18a) ;
- (c2) propositions adnominales COMPLÉTIVES (content noun NMCC), dans lesquelles « la proposition adnominale exprime le contenu du nom-tête » (18b) ;
- (c3) propositions adnominales RELATIONNELLES/PERCEPTIVES (relational/perceptual noun NMCC), dans lesquelles « un nom-tête exprimant relation ou perception est caractérisé en relation avec l'événement ou état décrit par la proposition adnominale » (18c).

(18) japonais (Matsumoto & al 2017)

- a. *[atama no yokunaru] hon*
tête SUJ s'améliorer livre
lit. 'un livre que la tête s'améliore' > 'un livre qui rend plus intelligent'
(proposition adnominale cadrative)
- b. *[hon o katta] sirase*
livre ACC acheter.PAS nouvelle
lit. 'la nouvelle qu'on a acheté le livre' > 'la nouvelle de l'achat du livre'
(proposition adnominale complétive)
- c. *[hon o katta] oturi*
livre ACC acheter.PAS monnaie
lit. 'la monnaie qu'on a acheté le livre' > 'la monnaie de l'achat du livre'
(proposition adnominale relationnelle)

Comme cela a été mentionné ci-dessus, le japonais a la particularité d'exprimer au moyen de propositions adnominales à rôle implicite un éventail particulièrement large de relations entre une situation et les entités concrètes ou abstraites qui lui sont liées en quelque manière. Or, sans avoir forcément la même productivité qu'en japonais, ce phénomène est largement attesté non seulement parmi les langues d'Asie orientale, mais aussi dans d'autres régions du monde, comme l'illustrent les exemples (19) à (22), qui selon la classification de Matsumoto & al concernent des propositions adnominales de type cadratif.

(19) chinois mandarin (Zhang 2008 : 1004)

- a. *[Lulu tan gangqin de] shengyin*
Lulu jouer piano SBD son
'le son du piano joué par Lulu'
litt. 'le son que Lulu joue du piano'
- b. *Wo wendao-le [[mama chao cai de] weidao].*
1SG sentir-ACP maman frire légume SBD odeur
'J'ai senti l'odeur de légumes que maman faisait frire.'
litt. 'J'ai senti l'odeur que maman faisait frire des légumes.'
- c. *Wo jisuanchu-le [[qiche zhengzai xingshi de] sudu].*
1SG calculer-ACP voiture PROG courir SBD vitesse
'J'ai calculé la vitesse à laquelle la voiture roulait.'
litt. 'J'ai calculé la vitesse que la voiture roulait.'

(20) hinuq (nakh-daghestanais ; Comrie & al 2017: 134)

[*de ywero t'otto goła*] *yi*
 1SG.ERG vache traire.CVBI être.PTCP lait
 'le lait que j'ai eu en trayant la vache'
 litt. le lait que [j'ai trait la vache]'

(21) mungbam (bantoïde ; Lovegren & Voll 2017)

[*ì-dʒī [ì-nī bū gbà nà k̄ā-t̄ k̄ā]*
 cl5-bruit cl5-REL cl2 couper.INACP être.INACP cl12-tree cl12.D
 'le bruit qu'ils font en coupant l'arbre'
 litt. 'le bruit qu'ils coupent l'arbre'

(22) jóola fóoñi (atlantique)

a. *hamaay [y-an v-purumi sindɛy]*
 projet(clE).D clE-REL Is:clA-quitter.ACP foyer(clE).D
 'le projet qui l'a conduit à quitter son foyer'
 litt. 'le projet qu'il a quitté le foyer'

b. *botomab b-umbɛɛm [b-an ɪ-jaakalɪm]*
 bouche(clB).D clB-POSS.1SG clB-REL Is:1SG-se.tracasser.ACP.REL
 'ma bouche avec laquelle j'ai un problème'
 litt. 'ma bouche que je me tracasse'

c. *bɔrɔkab [b-an ɔmanj'ɔnɛ nɪcɛɛ lookuŋ lɛt v-riiŋ]*
 travail(B).D clB-REL tu.sais.que² parfois semaine FUT.NEG Is:clA-arriver
dɛv sindɛy]
 LOC foyer(clE).D
 'un travail qui l'oblige parfois à rester absent de la maison une semaine entière'
 litt. 'un travail que parfois il ne rentre pas à la maison pendant une semaine'

Il est bien connu que de telles constructions sont courantes dans les registres informels du français. Des constructions identiques ou semblables à celles présentées en (23) sont abondamment illustrées dans la littérature sur le français parlé, cf. notamment le résumé de la variation dans les subordinées relatives du français que propose Godard (2021b : 1530-1535), ainsi que les références de travaux sur la variation dans les subordinées relatives du français fournies par Godard (2021b : 1537).

² En Jóola Fóoñi, *ɔmanj'ɔnɛ*, litt. 'tu sais (que)' a été grammaticalisé comme marque des propositions relatives exprimant une propriété non-épisodique du référent du nom-tête, cf. Creissels (2020).

(23) français (informel)

- a. *le jour [que Jean est venu]*
- b. *un feu [qu'il a fallu appeler les pompiers]*
- c. *un chien [que je suis jamais seul]*
- d. *les choses [qu'il m'a parlé]*
- e. *le café [qu'on s'était donné rendez-vous]*
- f. *le couteau [qu'on coupe le pain]*
- g. *la façon [que tu me parles]*

4.2. La distinction entre propositions adnominales adjonctives et cadratives

De manière générale, la classification des propositions adnominales proposée Matsumoto & al (2017) pose un certain nombre de problèmes, dus notamment à une certaine imprécision dans la formulation des définitions, qu'il n'est pas possible de passer tous en revue dans le cadre de cet article. Dans cette section, je me limiterai à ce qui me paraît être le point le plus faible de cette classification, à savoir le fait qu'elle implique l'existence d'une limite tranchée entre deux types de propositions adnominales présentées comme ayant en commun de caractériser le référent du nom-tête par référence à son rôle dans la situation que décrit ou évoque la proposition adnominale. En effet, selon Matsumoto & al, les propositions adnominales qu'ils désignent comme cadratives ont en commun avec les propositions adnominales argumentales et adjonctives la propriété de caractériser le référent du nom-tête par sa participation à la situation qu'elles décrivent, mais sont censées s'en distinguer par l'absence de relation de coréférence entre le nom-tête et un terme non exprimé de la proposition adnominale.

Cette distinction entre propositions adnominales argumentales ou adjonctives d'une part, et propositions adnominales cadratives d'autre part, est en fait reprise de la tradition japonaise, représentée notamment par Teramura (1975-1978), qui caractérise cette distinction en termes de *RELATION INTERNE* vs. *RELATION EXTERNE*. Le critère proposé est que la proposition adnominale puisse ou non être mise en correspondance avec une proposition indépendante dont elle diffère seulement par l'absence d'une expression spécifiant le rôle assumé par le référent du nom-tête dans la situation décrite par la proposition adnominale.

Or en reprenant les exemples français cités en (23), il est facile de voir que tous se prêtent à cette manipulation, et mériteraient donc d'être reconnus comme propositions adnominales adjonctives selon la classification de Matsumoto et al, si on appliquait de façon systématique le critère auquel cette classification se réfère.

(23') français (informel)

- a. *le jour [que Jean est venu ~~ee~~ jour-là]*
- b. *un feu [qu'il a fallu appeler les pompiers ~~pour (éteindre) ee~~ feu]*
- c. *un chien [que je suis jamais seul ~~avec / grâce à ee~~ chien]*
- d. *les choses [qu'il m'a parlé ~~de ees~~ choses]*
- e. *le café [qu'on s'était donné rendez-vous ~~dans ee~~ café]*
- f. *le couteau [qu'on coupe le pain ~~avec ee~~ couteau]*
- g. *la façon [que tu me parles ~~de cette~~ façon]*

Ce n'est donc pas en français qu'on peut espérer trouver de bons exemples d'adnominales cadratives. Mais si on examine de près les exemples plus exotiques qu'on peut trouver dans la littérature et qu'on pourrait penser susceptibles d'illustrer la notion d'adnominale cadrative, notamment pour les langues d'Asie orientale où ces constructions sont particulièrement productives, on s'aperçoit qu'ils ne sont pas fondamentalement différents. L'équivalent français littéral de quelques-uns de ces exemples (signalé par le symbole "°" pour éviter toute confusion avec des exemples français attestés) est donné en (24). Il s'avère que dans tous les cas, exactement comme en (23), à supposer que l'exemple soit acceptable, on pourrait sans difficulté imaginer une phrase indépendante à partir de laquelle on pourrait obtenir la proposition adnominale en effaçant simplement une expression explicitant le rôle sémantique par lequel la proposition adnominale caractérise le référent du nom-tête.

(24) °français (variété imaginaire de français dans laquelle les propositions adnominales à rôle implicite auraient la même productivité que par exemple en japonais)

- a. °*la vitesse [que la voiture roulait ~~à cette~~ vitesse]*
- b. °*un livre [qu'on devient plus intelligent ~~grâce à ee~~ livre]*
- c. °*une maladie [que beaucoup de gens sont morts ~~de cette~~ maladie]*
- d. °*l'odeur [que maman fait frire des légumes, ~~d'où ee~~ odeur]*
- e. °*le bruit [qu'on coupe un arbre, ~~d'où ee~~ bruit]*
- f. °*le lait [que j'ai trait la vache ~~pour (avoir) ee~~ lait]*
- g. °*l'argent [que j'ai fait une traduction ~~en échange de cet~~ argent]*

- h. °des bonbons [qu'on ne grossit pas à cause de ces bonbons]

Et si on reprend certains des exemples japonais cités ci-dessus à la section 4.1, on doit se demander quelle justification il peut bien y avoir à traiter (17c) (repris ici comme (25a)) comme une construction à proposition adnominale adjonctive, et (18a) (repris ici comme (25b)) comme une construction à proposition adnominale cadrative

(25) japonais (Matsumoto & al 2017)

- a. [gakusei ga hon o katta] mise
 étudiant SUJ livre ACC acheter.PAS boutique
 'la boutique où l'étudiant a acheté un livre'
- b. [atama no yokunaru] hon
 tête SUJ s'améliorer livre
 lit. 'un livre que la tête s'améliore' > 'un livre qui rend plus intelligent'

En effet, en japonais, le rôle de cause s'exprime couramment sous forme d'un terme oblique de la proposition qui combine un groupe nominal avec la postposition *de* ou avec une locution postpositionnelle comme *no tame (ni)* ou *no sei* (Kuwae 1980 : 474, 543, 562). Par conséquent on comprend mal pourquoi, si en (25a) (censé illustrer une adnominale adjonctive) on considère que 'boutique' est coréférent d'une position non instanciée d'adjectif de lieu, on classe par contre (25b) comme adnominale cadrative en écartant la possibilité de considérer que 'livre' est coréférent d'une position non instanciée d'adjectif de cause (*un livre [que la tête s'améliore grâce à ce livre]*).

Il reste certain que d'un cas à l'autre (et d'une langue à l'autre) l'expression qu'il faut ajouter à de telles propositions adnominales à rôle implicite pour obtenir une proposition indépendante spécifiant le rôle du nom tête peut être plus ou moins complexe. Mais il y n'y a pas de limite tranchée entre des cas où une simple préposition (ou postposition) totalement grammaticalisée suffit à préciser le rôle du nom-tête et des cas nécessitant l'insertion d'une expression plus complexe comportant le nom tête comme l'un de ses termes. En dépit de ce que suggère la tradition japonaise reprise par Matsumoto & al (2017), il ne serait pas raisonnable de prétendre fixer de manière générale dans ce continuum une frontière qui séparerait les propositions adnominales à rôle implicite en deux types nettement distincts selon qu'il serait possible ou non de spécifier le rôle du référent du nom tête par une expansion plus ou moins complexe de la proposition adnominale.

4.3. Les propositions adnominales relationnelles/perceptives

On peut faire le même raisonnement à propos des propositions adnominales désignées par Matsumoto & al comme relationnelles ou perceptives. En effet, on comprend mal pourquoi une construction qui est littéralement *la monnaie [qu'on a acheté le livre]* (pour 'la monnaie de l'achat du livre') devrait être traitée différemment d'autres cas où on peut reconnaître un adjectif

non exprimé à valeur de résultat (ou peut-être plus exactement d'effet collatéral) coréférent du nom tête, cf. (25).

(25) °français

- a. °le bruit [*qu'on coupe un arbre, ~~d'où ce bruit~~*]
'le bruit d'un arbre qu'on coupe'
- b. °la monnaie [*qu'on a acheté le livre, ~~d'où cette monnaie~~*]
'la monnaie de l'achat du livre'

4.4. Les propositions adnominales complétives

Sur les propositions adnominales du type illustré en français par *la probabilité [qu'un orage éclate]* ou *l'idée [que tu vas me quitter]*, la position adoptée par Matsumoto & al (2017) coïncide avec la position généralement adoptée en linguistique française (et défendue notamment par Godard 2021b), à savoir qu'il s'agit de propositions adnominales dans lesquelles il n'y a pas lieu de chercher un élément manquant qui serait coréférent du nom tête, et qui ne sauraient donc être analysées comme relatives.

Dans une construction telle que *la probabilité [qu'un orage éclate]*, on imagine en effet difficilement une phrase assertive indépendante qui se présenterait formellement comme *Un orage éclate X*, où X serait une expression syntaxiquement facultative contenant le nom *probabilité* et spécifiant la relation sémantique entre le nom tête et la proposition adnominale dans *la probabilité [qu'un orage éclate]*.

On peut toutefois observer qu'une analyse en termes de relativisation pourrait être envisagée pour une partie des propositions adnominales couramment considérées comme complétives de nom, comme par exemple *l'idée [que tu vas me quitter]*, qui est d'ailleurs synonyme d'une construction relevant indiscutablement de la relativisation : *l'idée [selon laquelle tu vas me quitter]*. On pourrait en effet envisager d'analyser *l'idée [que tu vas me quitter]* comme *l'idée [que ~~selon cette idée~~ tu vas me quitter]*. Mais seule une partie des propositions adnominales couramment analysées comme complétives de nom pourraient être réanalysées de cette façon.

5. Pour une conception large de la notion de relativisation

Il découle de la discussion à la section précédente que'à part les complétives de nom, auxquelles il semble difficile de ne pas reconnaître un statut à part, il n'y a en réalité aucune distinction nette entre les propositions adnominales à rôle implicite désignées par Matsumoto & al comme adjonctives, pour lesquels ces auteurs admettent une analyse en termes de relativisation d'une position d'adjoint non exprimée, et les propositions qu'ils désignent comme étendues, censées ne pas se prêter à une analyse en termes de coréférence entre le nom tête et un terme non instancié de la proposition adnominale. En fait, la seule différence tient au caractère plus ou moins exotique du recours à des propositions adnominales à rôle implicite pour exprimer certaines relations sémantiques entre une proposition adnominale et sa tête. A partir de là, la seule décision

cohérente consiste à ne pas chercher à retenir la distinction entre propositions adnominales adjonctives, cadratives et relationnelles/perceptives, qui peut seulement être une source de complications inutiles.

Il y a en fait seulement trois façons cohérentes d'envisager la relation entre les propositions adnominales à rôle implicite (autres que complétives) et la notion de relativisation.

La première consiste à exclure purement et simplement la totalité des propositions adnominales à rôle implicite de la notion de relativisation. Toutefois, aucun des auteurs ayant écrit sur la typologie de la relativisation n'a proposé à ma connaissance une solution aussi radicale, dont l'inconvénient évident est d'exclure des cas où il y a des arguments très forts en faveur de la reconnaissance d'un terme relativisé qu'aucun matériau ne concrétise, comme c'est notamment le cas lorsque le terme syntaxique non instancié susceptible d'être analysé comme terme relativisé est l'objet du verbe (comme en français *l'homme [que [j'ai vu Ø hier]*, ou en anglais *the man [I saw Ø yesterday]*) ou le complément d'une adposition (comme en français *la fille [qu'il sort avec Ø]*), ou en anglais *the man [I spoke to Ø]*). D'ailleurs, comme cela a été indiqué à la section 3.3, dans les travaux sur la typologie de la relativisation, il y a consensus sur l'idée que parmi les propositions adnominales à rôle implicite, certaines au moins sont des relatives.

La deuxième position cohérente possible, évoquée à la section 3.3 à propos de la façon dont Godard (2021 : 1534) commente certains types non standard de propositions adnominales en français, consiste à poser que dans une proposition adnominale à rôle implicite, seule une position vide dans laquelle la présence d'un terme est *a priori* attendue peut être analysée comme un zéro anaphorique en relation avec le nom tête, et donc comme terme relativisé dans une analyse en termes de relativisation. L'inconvénient évident de cette position, par ailleurs logiquement irréprochable, est de lier la décision de considérer une proposition adnominale comme relevant ou non de la relativisation à la reconnaissance de la distinction *complément / ajout*, ou dans un cadre généraliste *argument / adjoint*. L'importance théorique de la distinction *argument / adjoint* est incontestable, mais il est par ailleurs bien connu qu'il est difficile sinon impossible de l'appliquer de manière dichotomique à l'ensemble des positions syntaxiques qui peuvent exister dans les constructions d'une langue sans avoir à prendre à un moment ou à un autre des décisions plus ou moins arbitraires, et sans avoir à compléter la définition générale de la distinction par des critères ad hoc dont la validité théorique est douteuse. Par exemple, dans le cadre théorique mis en place par Godard (2021b), une fois *dont* analysé comme un simple subordonnant, la décision d'analyser comme relative la proposition adnominale dans *l'enfant [dont j'ai réparé le vélo]* est entièrement tributaire de la décision de considérer que dans *le vélo de l'enfant*, *de l'enfant* est un complément plutôt qu'un ajout, ce qui ne va pas de soi. Et même si on peut être tenté de minimiser ce problème dans la description de langues particulières en jouant sur les particularités de la morphosyntaxe de chaque langue, dans une perspective typologique on voit mal comment cette question pourrait être réglée de façon relativement satisfaisante.

C'est la raison pour laquelle je voudrais argumenter ici en faveur de la troisième solution, qui consiste à considérer comme relatives toutes les propositions adnominales à rôle implicite qui peuvent être mise en relation avec une phrase indépendante dont elles diffèrent par l'absence d'une expression (qui peut être plus ou moins complexe) incluant le nom tête et spécifiant le rôle du référent du nom tête dans la situation évoquée par la proposition adnominale.

Je voudrais aussi insister sur le fait que cette solution est cohérente avec la définition couramment admise de la relativisation qui a été prise comme point de départ de cette discussion, selon laquelle :

“A relative clause (RC) is a subordinate clause which delimits the reference of an NP by specifying the role of the referent of that NP IN THE SITUATION DESCRIBED BY THE RC.”
Andrews (2007: 206)

En effet, l'interprétation de cette définition repose crucialement sur la façon dont on comprend « préciser le rôle du référent ». Si « préciser le rôle du référent » est compris de façon large comme permettre de reconstituer le rôle du référent dans l'événement dénoté par la proposition relative, il n'y a aucune raison de ne pas considérer les propositions adnominales à rôle implicite citées tout au long de la section 4 (à la seule exception des complétives) comme relevant de la relativisation. Simplement, en l'absence de tout codage explicite du rôle du référent du nom-tête au moyen d'un élément anaphorique concret, et si la langue n'impose pas de fortes restrictions sur les rôles susceptibles d'un tel traitement, le rôle relativisé doit être identifié parmi les rôles qui ne sont pas exprimés dans la proposition adnominale, avec comme seul guide la nécessité de tenir compte de la compatibilité entre les rôles qui restent vacants et le sens lexical du nom-tête.

Dans la pratique, à l'exception des propositions adnominales couramment désignées comme complétives de nom, il semble toujours possible de formuler explicitement la propriété qui caractérise les noms modifiés par une proposition adnominale à rôle implicite en ajoutant simplement, sans modifier par ailleurs la structure de la proposition, une expression à l'intérieur de laquelle figure le nom tête. En d'autres termes, parmi les propositions adnominales à rôle implicite, cette proposition revient à reconnaître comme relatives toutes celles qui ne sont pas des complétives de nom.

Cette proposition se heurte toutefois à une objection possible qui mérite d'être prise en considération. Le problème est qu'elle va à l'encontre d'un principe général qui semble difficilement contestable selon lequel de manière générale, reconnaître une fonction anaphorique à une position vide implique qu'un élément est attendu dans cette position en vertu des propriétés de valence des éléments présents. Mais on peut répondre à cette objection que ce principe vaut dans les cas où l'anaphore concerne un antécédent qui est à retrouver dans le contexte discursif ou énonciatif. Dans les propositions adnominales, la contiguïté nécessaire entre la proposition où est située la position vide susceptible d'être analysée comme anaphore zéro et son antécédent change radicalement la donne. Il n'est pas déraisonnable d'admettre qu'une restriction à laquelle sont soumises les anaphores zéro dont l'antécédent est à retrouver dans le contexte discursif ou situationnel puisse ne pas s'appliquer à cette configuration bien particulière.

Si donc on accepte cette conception large de la relativisation, il est bien sûr important de distinguer deux types de relatives adnominales selon que la construction inclut ou non une référence explicite au rôle relativisé. On peut même estimer (et c'est la proposition que je voudrais faire ici) que dans une typologie générale de la relativisation, la distinction entre présence ou absence de codage explicite du rôle relativisé occupe une place beaucoup plus fondamentale que celle qu'on lui reconnaît généralement.

Du point de vue terminologique, cette distinction pourrait se concrétiser par un couple de termes comme RELATIVISATION EXPLICITE (rendant compte des cas de relativisation où le terme

relativisé est concrétisé par du matériel morphologique) vs. RELATIVISATION IMPLICITE (rendant compte des propositions qui ont été jusqu'ici désignées provisoirement comme propositions adnominales à rôle implicite pour éviter de se prononcer prématurément sur leur statut par rapport à la notion de relativisation).

Adopter une telle proposition n'interdit évidemment pas de s'interroger ultérieurement sur la possibilité de distinguer différents sous-types de relativisation implicite selon la nature et la fonction de l'expression dont l'ajout à la relative permet d'obtenir la formulation explicite de la propriété qu'elle attribue à sa tête. Bien au contraire, la question pourra alors être abordée avec un minimum de risque de s'enliser dans des polémiques inutiles dues à l'utilisation de notions qui se veulent précises mais reposent en fait sur des distinctions problématiques à divers égards. De manière générale, pour qu'une classification puisse être appliquée avec un maximum de cohérence, il est important que la mise en œuvre des distinctions proposées comme les plus fondamentales ne repose pas sur des notions dont l'interprétation peut donner lieu à des fluctuations, et c'est dans ce sens que va la proposition de ne pas chercher à préciser la notion de relativisation d'une façon qui écarte une partie des propositions adnominales autres que complétives.

6. Conclusion

Dans cet article, je me suis efforcé de clarifier la question de la façon dont la notion de relativisation peut s'appliquer aux propositions adnominales à rôle implicite tout en jetant un éclairage typologique sur cette question. Ce type de construction, largement attesté en français parlé au-delà de la relativisation de l'objet, et encore plus productif dans certaines autres langues, peut en effet être jugé problématique en ce qui concerne sa relation au concept de relativisation.

Après avoir fait observer que pas mal de langues à travers le monde exploitent la possibilité d'avoir recours à ce type de construction pour attribuer au nom-tête un large éventail de rôles liés à la situation que décrit la proposition adnominale, j'ai essayé de montrer que, contrairement à la proposition de Matsumoto & al, seules les complétives de nom méritent d'être mises à part. Pour le reste il n'est pas raisonnable de vouloir séparer les propositions adnominales à rôle implicite en deux catégories bien tranchées dont une seule mettrait en jeu une relation de coréférence entre le nom tête et un terme non exprimé de la proposition adnominale.

Enfin, j'ai fait remarquer que les définitions de la relativisation couramment proposées dans la littérature typologique permettent en fait de reconnaître comme relatives la totalité des propositions adnominales à rôle implicite autres que complétives. Compte tenu de la difficulté qu'il y a à généraliser de façon cohérente les décisions de traiter comme relatives une partie seulement des propositions adnominales autres que complétives, j'ai conclu en faveur de la position qui consiste à admettre une notion large de relativisation, tout en proposant de considérer comme fondamentale dans la typologie de la relativisation la distinction entre relativisation explicite (avec codage explicite du rôle relativisé) et relativisation implicite (sans codage explicite du rôle relativisé).

Abréviations

ACC : accusatif, ACP : accompli, cl : classe nominale, CVBI : converbe imperfectif, D : défini, DEM : démonstratif, ERG : ergatif, Io : indice d'objet, FUT : futur, INACP : inaccompli, IPF : imperfectif, Is : indice de sujet, JCT : joncteur, LOC : locatif, NEG : négatif, PAS : passé, POSS : possessif, PROG : progressif, PTCP : participe, REL : marqueur de relativisation, SG : singulier, SUJ : sujet

Références

- Abeillé, Anne & Danièle Godard. 2021. La syntaxe : les catégories et les fonctions syntaxiques. Dans Anne Abeillé & Danièle Godard (éds.), *La Grande Grammaire du Français*. Arles : Actes Sud. XXXI-XLI.
- Andrews. 2007. Relative clauses. Dans Timothy Shopen (éd.), *Language typology and syntactic description. Volume II: Complex constructions (second edition)*. Cambridge University Press. 206-236.
- Comrie, Bernard, Diana Forker & Zaira Khalilova. 2017. General noun-modifying clause constructions in Hinuq and Bezhta, with a note on other Daghestanian languages. Dans Yoshiko Matsumoto, Bernard Comrie & Peter Sells (éds.) *Noun-modifying clause constructions in languages of Eurasia*. John Benjamins. 121-146.
- Creissels, Denis. 2020. Relativization and the grammaticalization of the stage-level vs. individual-level distinction in the languages of Senegal Dans Anne Abeillé & Olivier Bonami (éds.), *Constraint-based syntax and semantics. Papers in honor of Danièle Godard*. Standord: CSLI Publications. 37-51.
- Gadet, Françoise. 1992. *Le français populaire*. Paris: PUF.
- Gadet, Françoise. 1997. *Le français ordinaire*, 2ème édition. Paris: Armand Colin.
- Godard, Danièle. 2021a. Les compléments de nom et les ajouts au nom. Dans Anne Abeillé & Danièle Godard (éds.), *La Grande Grammaire du Français*. Arles : Actes Sud. 441-468.
- Godard, Danièle. 2021b. Les subordonnées relatives. Dans Anne Abeillé & Danièle Godard (éds.), *La Grande Grammaire du Français*. Arles : Actes Sud. 1469-1540.
- Kuwae, Kunio. 1980. *Manuel de japonais, volume 2*. Paris : L'Asiathèque.
- Lovegren, Jesse & Rebecca Voll. 2017. Relative clause construction in two Yembe-Kimbi languages. Dans Gratien Gualbert Atindogbé & Rebecca Grollemund (éds.), *Relative clauses in Cameroonian languages*. De Gruyter Mouton. 169-208.
- Matsumoto, Yoshiko, Bernard Comrie & Peter Sells. 2017. Noun-modifying clause constructions in languages of Eurasia: Rethinking theoretical and geographical boundaries. Dans Yoshiko Matsumoto, Bernard Comrie & Peter Sells (éds.) *Noun-modifying clause constructions in languages of Eurasia*. John Benjamins. 3-21.
- Teramura, Hideo. 1975-1978. Rentai shushoku no shintakusu to imi [Syntax and semantics of nominal modifiers]. *Nihongo Nihonbunka* 4-7. 71-119, 29-78, 1-35, 1-24.
- Zhang, Niina. 2008. Gapless relative clauses as clausal licensers of relational nouns. *Language and Linguistics* 9(4). 1003-1026.